

Règlement intérieur Journée de Formation

(décret du 23.10.1991)

CONTENU

Le contenu de notre journée est défini dans le programme ci-avant. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de ce programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

DROIT D'ENTREE—INSCRIPTIONS/ANNULATIONS

L'inscription est individuelle ou par convention avec un service avec nomination des participantes. Le règlement des frais de participation est obligatoire pour toute inscription.

L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement correspondant à l'ordre de l'UDAAFAM 44 ou de sa prise en charge par l'employeur. Le nombre maximum d'inscription autorisé est fonction des capacités d'accueil du local. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et au plus tard avant la date limite indiquée sur le présent document.

Toute annulation de participation, sans justificatif médical (selon les conditions de l'article 12 du règlement interne), ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

PRESENCE

La journée se déroulera le samedi de 9H00 à 17H00

La présence des participants est obligatoire à toutes les conférences.

Une feuille d'émargement sera signée à l'entrée de la salle pour chaque participant le matin et l'après-midi.

Une attestation de présence, valant 6H00 de formation, sera remise à chaque participant après vérification des listes d'émargement.

HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulièrement en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Le plan de l'établissement et les consignes d'évacuation seront fournis sur le lieu de la Rencontre Départementale.

DISCIPLINE GENERALE

Il est formellement interdit aux stagiaires : d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, de pénétrer dans la salle de conférence sans avoir émargé et porter son badge. Toutes détériorations constatées resteront à la charge du stagiaire. L'UDAAFAM 44 ne pourra être tenue pour responsable des vols et sinistres.

SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance : avertissement par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, exclusion définitive de la formation.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Article 12 règlement interne UDAAFAM 44 : Remboursement inscription journée de formation

L'UDAAFAM 44 remboursera les inscriptions : pour maladie ou accident du/de la participante, avec certificat médical daté de moins de 48H, pour présence auprès du conjoint, d'une enfant malade attesté par un certificat médical daté de moins de 48H, en cas de décès d'un proche (voir CCN) dans les 5 jours précédents.

Journée de Formation
UDAAFAM 44

Assistants Maternels et Familiaux
Professionnels de la Petite Enfance

Quand l'espace familial et l'espace professionnel
se mêlent, s'en mêlent, sans s'emmêler »

L'espace familial en partage.

Places, rôles et fonctions de la famille de
l'assistant(e) maternel(le) dans l'accueil

Avec **Lola DEVOLDER** Linguiste, formatrice dans le
secteur de l'action sociale.

Et la présence de
Serge ESCOTS Anthropologue, thérapeute familial.
Fondateur et Directeur de l'Institut
d'anthropologie clinique.

Samedi
11
Octobre

De 9H à 17H à la :
FACULTE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

Chemin de la Censive du Tertre

Amphi D

44300 NANTES

Tram ligne 2 Orvault Grand Val Arrêt : Faculté

Inscription à télécharger : www.udaafam44.org

journeedeformation@udaafam44.org



Organisé par :

Union Départementale des Associations d'Assistant(e)s
et accueillant(e)s Familiaux(Is) et Assistant(e)s Maternel(le)s
de Loire Atlantique

Nos partenaires :

Avec la participation du service PMI

E-Mail : contact@udaafam44.org
www.udaafam44.org



8H30 - 9H00

Accueil et Emargement

9H30 - 12H30 / 14H00—17h00

L'espace familial en partage. Places, rôles et fonctions de la famille de l'assistant (e) maternel(le) dans l'accueil

Mme Lola DEVOLDER : Linguiste, formatrice à la communication professionnelle en action sociale. chargée d'études en sciences humaines, - l'analyse des pratiques langagières en situation de travail, - la mise en récit de l'expérience professionnelle - la subjectivité en contexte professionnel.

M. Serge ESCOTS : Anthropologue, thérapeute familial, consultant en pratiques médico-sociales, chercheur en sciences sociales et chargé de cours en thérapie familiale à l'Université Toulouse-Le Mirail. Co-auteur du Guide de l'accueil familial, sous la direction de J.C. Cébula, Dunod, 2000. Fondateur et Directeur de l'Institut d'anthropologie clinique

Objectifs

Place, rôle et fonction de la famille de l'assistant(e) maternel(le) dans l'accueil non permanent : incidences sur la pratique professionnelle.

Si le recours aux assistant(e)s maternel(le)s est aujourd'hui encore le premier mode de garde extérieur des enfants en bas âge, c'est parce qu'il garantit un accueil individualisé au sein d'une structure familiale, condition sécurisante et rassurante pour les parents. On parle souvent de la triangulation : parent-enfant-assistant(e) maternel(le). Mais c'est en oubliant les acteurs qui constituent le foyer du professionnel. L'assistant(e) maternel(le) intègre le contexte familial de l'enfant qu'on lui confie, et réciproquement, ce dernier reconfigure la sphère domestique dans laquelle il est accueilli.

Cette journée sera l'occasion de revenir sur les spécificités de l'accueil d'enfant au domicile et de penser plus précisément sa fonction, ses conséquences sur l'organisation familiale de l'assistant(e) maternel(le), le rôle -certes, non professionnel- des enfants et du conjoint du professionnel, les diverses places, postures, positionnements que chacun prend, se laisse ou s'invente.

Règlement par chèque (Inscription avec repas avant le 1er septembre 2014)

A l'ordre de UDAAFAM 44

Adresser à Marielle JUIN

Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de paiement ou après le 14/09/2014 date de clôture des inscriptions sans repas.

ATTENTION PLACES LIMITEES

Possibilité d'inscriptions collectives avec votre association.

Prise en charge financière possible :

- Par votre mairie, communauté de communes, employeurs privés ou publics avec lesquelles nous pouvons signer une convention.
- Par votre employeur : droit DIF (Droit individuel à la Formation)
- Déclaration d'activité organisme formateur enregistrée sous le n° 52 44 05444 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire

www.udaafam44.org

contact@udaafam44.org

journeedeformation@udaafam44.org

06.52.25.45.31 (13h-15h30 en semaine)